

Conditions Générales des Primes du Programme Grand Voyageur

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| CONDITIONS GENERALES DES PRIMES DU PROGRAMME GRAND VOYAGEUR..... | 1 |
| I. Définitions | 2 |
| CONDITIONS GENERALES DES BILLETS PRIME | 2 |
| I. Conditions Générales des Billets Prime..... | 3 |
| II. Conditions spécifiques des Billets Prime France..... | 3 |
| III. Conditions spécifiques des Billets internationaux..... | 4 |
| IV. Commande des Billets Prime..... | 5 |
| CONDITIONS GENERALES DES CODES DE REDUCTIONS | 7 |
| I. Conditions particulières liées aux Codes Restauration TGV INOUI à bord 5 / 10 / 15 euros..... | 7 |
| III. Conditions particulières liées aux Codes Mes Bagages 15 euros | 7 |
| IV. Conditions particulières liées aux codes Junior&Cie 15/30 euros..... | 7 |
| V. Conditions particulières liées aux codes de réduction Billets / Abonnements 15 / 25 / 50 / 100 / 150 euros..... | 8 |
| VI. Conditions particulières liées à la réduction Mon Forfait Annuel | 8 |
| CONDITIONS GENERALES DES CARTES AVANTAGE | 9 |
| CONDITIONS GENERALES DES DONS AUX ASSOCIATIONS | 10 |
| I. Dons Fondation GoodPlanet..... | 10 |
| II. Dons Fondation pour la Nature et l'Homme..... | 11 |
| III. Dons WWF France..... | 12 |
| IV. Dons Fédération France Nature Environnement | 13 |
| V. Dons Ligue pour la Protection des Oiseaux | 14 |

Afin de pouvoir bénéficier des Primes SNCF Voyageurs nous vous invitons à découvrir les Conditions Générales, décrites ci-après.

La validation de la Commande des Primes est soumise à l'acceptation des présentes Conditions Générales et des Conditions Générales des Points Prime.

Vous reconnaissez les avoir lues et acceptées, et sans réserve, en cliquant sur le bouton prévu à cet effet, figurant sur la page de validation de votre Commande.

I. Définitions

Adhérent / Vous : Tout utilisateur du Site, membre du Programme de Fidélité Grand Voyageur, qui commande par l'intermédiaire du Site une Prime, la vente ayant lieu directement entre vous et SNCF Voyageurs.

Commande : Echange de Points Prime ou de Points Prime accompagnés d'une contribution financière contre une Prime. La finalisation d'une Commande génère automatiquement une confirmation adressée par e-mail à l'adresse email associée au compte de l'Adhérent ou indiquée au moment de la Commande.

Prime : Récompense sous la forme de Billet Prime, produit tarifaire, code de réduction sur les services SNCF ou don à des associations accessibles aux Adhérents du Programme de fidélité Grand Voyageur, en contrepartie de Points Prime éventuellement complétés par le paiement d'un montant en Euros.

Billet Prime : Billet de train accessible aux Adhérents du Programme de fidélité Grand Voyageur, dans les conditions définies audit Programme, en contrepartie de Points Prime éventuellement complétés par le paiement d'un montant en Euros.

Points Prime : Points acquis par les Adhérents pour l'achat de trajets nationaux (hors TER, Transilien, et OUIGO et Intercités 100% ECO/Happy Hour, Pack Tribu) et certains trajets internationaux (définis à l'annexe 2 des Conditions Générales du Programme Grand Voyageur), d'un montant supérieur à 9€ TTC ou au tarif forfait, sous réserve de présentation de la carte de fidélité ou du numéro de cette dernière au moment de l'achat. Les conditions et le barème de cumul de Points Prime sont définis dans les conditions générales du Programme Grand Voyageur, consultables sur le site tgvinoui.sncf.

Dossier Voyage : Numéro de référence d'un Billet Prime dans votre Commande. Il ne peut y avoir qu'un Dossier Voyage pour chaque Commande de Billet Prime. Un Dossier Voyage peut comporter plusieurs trajets. Toutes les caractéristiques de votre voyage sont associées à ce numéro de référence. Il s'agit de la référence à 6 lettres qui vous est communiquée lorsque vous commandez un Billet Prime (AABBCC).

Site : le site Internet accessible à l'URL <https://tgvinoui.sncf>.

Le Site est édité par SNCF Voyageurs, Société Anonyme au capital de 157 789 960 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 519 037 584, dont le siège social est situé 9, rue Jean Philippe Rameau 93200 Saint-Denis.

Directeur de la publication : Jean-Pierre FARANDOU, en qualité de Président de SNCF Voyageurs.

Conditions Générales des Billets Prime

Les Billets Primes sont également soumis aux conditions décrites dans les Conditions Générales de Vente, ci-après les « Tarifs Voyageur » disponibles sur le site <https://www.sncf.com/fr/mentions-legales>.

En cas de contradiction avec les Conditions Générales de Vente indiquées ci-dessus, ce sont les Conditions Générales des Billets Primes qui priment sur le reste.

I. Conditions Générales des Billets Primes

Il existe 2 catégories de Billets Prime, l'Adhérent choisissant le type de Billet Prime qu'il souhaite réserver :

- Les Billets Prime Promo non échangeables et non remboursables sous réserve de disponibilité des places
- Les Billets Prime Standard échangeables sous réserve de disponibilité des places et non remboursable. Pour les membres au statut Grand Voyageur Transitoire, l'échange est possible jusqu'à la veille la sortie du Programme.

Le nombre de Points Prime et l'éventuel complément tarifaire nécessaire pour l'acquisition des Billets Prime sont fixés par SNCF Voyageurs et sont publiés sur le site tgvinoui.sncf rubrique « Mes Primes ».

Le barème varie notamment selon le type de Billet (Billet Prime et Billet Prime Promo).

Les trajets disponibles en Billet Prime sont proposés sur le site tgvinoui.sncf, dans la rubrique Mes Primes. Ils sont accessibles sous réserve de disponibilités des places.

Ils sont échangeables contre des Points Prime ou des Points Prime + Euros conformément au barème en vigueur. Le voyage peut comprendre un changement. Le trajet et la correspondance éventuelle sont ceux proposés par le système de délivrance des Billets Prime.

Les Billets Prime France sont disponibles uniquement pour des trajets TGV INOUI et Intercités à réservation obligatoire.

Les Billets Prime sont également disponibles pour certains trajets internationaux : avec un départ ou une arrivée en France sur :

- TGV Lyria entre la Suisse et la France
- EUROSTAR entre la France et les Pays Bas/ Belgique / Allemagne
- TGV Paris - Luxembourg entre la France et le Luxembourg
- TGV Bruxelles - Province entre la France et la Belgique
- TGV France – Italie entre la France et l'Italie
- TGV France – Espagne entre la France et l'Espagne.

Les Billets Prime comprennent les réservations et couchettes éventuelles liées au trajet effectué. Pour les Billets Prime aller-retour la gare de départ et la gare d'arrivée et le trajet doivent être identiques. Il est par ailleurs précisé que dans le cas d'un aller-retour le Billet Prime commandé pour le retour doit répondre aux mêmes conditions d'échange que celles du Billet Prime commandé pour l'aller.

Le voyage peut comprendre 1 changement. Le trajet et la correspondance éventuelle sont ceux proposés par le système de délivrance des billets primes.

II. Conditions spécifiques des Billets Prime France

Les Billets Primes France peuvent être pris au bénéfice d'un tiers (même non Adhérent du Programme Grand Voyageur) en commandant auprès de la Relation Client Grand Voyageur ou en autonomie sur le site internet tgvinoi.sncf.

1. Billets Prime Standard

Les Billets Prime Standard ne sont pas remboursables. Ils sont échangeables, sous réserve de disponibilité des places sur le site internet tgvinoi.sncf sans frais, jusqu'à 30 minutes après le départ du train, uniquement par téléphone auprès de la Relation Client Grand Voyageur au 0 808 808 330 (Service gratuit + prix appel) 7 jours/7 de 8h à 20h pour les Adhérents Grand Voyageur et 7h à 22h pour les Adhérents Grand Voyageur Le Club.

Dans le cas d'un paiement en Points Prime uniquement, l'échange est possible avec un changement de confort de la 2^{de} Classe vers la 1^{ère} Classe, moyennant le débit de la différence de Points Prime correspondante (le compte de Points Prime doit alors être crédité du nombre suffisant de Points Prime). L'échange n'est en revanche pas possible avec un changement de confort de la 1^{ère} Classe vers la 2^{de} Classe.

Dans le cas d'un paiement en Points Prime + euros, l'échange est possible avec un changement de confort de la 2^{de} Classe vers la 1^{ère} Classe, moyennant le débit de la différence de Points Prime correspondante (le compte de Points Prime doit alors disposer du nombre suffisant de Points Prime) et le débit de la différence en euros correspondante. L'échange n'est en revanche pas possible avec un changement de confort de la 1^{ère} Classe vers la 2^{de} Classe.

Les Billets Prime ne peuvent pas être réservés plus de 4 (quatre) mois avant la date du voyage.

2. Billets Prime Promo

Les Billets Prime Promo ne sont ni échangeables ni remboursables. L'Adhérent en est informé lorsqu'il choisit son Billet Prime Promo, au sein du parcours de vente (tunnel de vente) dans le récapitulatif de sa Commande et l'e-mail de confirmation de cette dernière.

Les Billets Prime Promo ne peuvent pas être réservés plus de 4 (quatre) mois avant la date du voyage.

III. Conditions spécifiques des Billets internationaux

Les billets Prime internationaux sont accessibles sous réserve de disponibilité des places. Ils sont nominatifs, établis au nom du titulaire de la carte de fidélité du Programme Grand Voyageur. Ils ne peuvent être établis au nom d'un tiers.

3. Billets Prime Eurostar, Lyria, ICE

Les billets internationaux sur des trajets réalisés avec Eurostar, Lyria et ICE ne sont ni échangeables ni remboursables. Cette information figure au sein du parcours de vente (tunnel de vente) dans le récapitulatif de la Commande et l'e-mail de confirmation de cette dernière.

4. Billets Prime Italie (Turin & Milan)

Les Billets Prime Standard ne sont pas remboursables. Ils sont échangeables, sous réserve de disponibilité des places sur le site internet tgvinoui.sncf sans frais, jusqu'à 30 minutes après le départ du train, uniquement par téléphone auprès de la Relation Client Grand Voyageur au 0 808 808 330 (Service gratuit + prix appel) 7 jours/7 de 8h à 20h pour les Adhérents Grand Voyageur et 7h à 22h pour les Adhérents Grand Voyageur Le Club.

L'échange est possible avec un changement de confort de la 2^{de} Classe vers la 1^{ère} Classe, moyennant le débit de la différence de Points Prime correspondante (le compte de Points Prime doit alors être crédité du nombre suffisant de Points Prime). L'échange n'est en revanche pas possible avec un changement de confort de la 1^{ère} Classe vers la 2^{de} Classe.

5. Billets Prime Province Belgique & Paris Luxembourg

Les Billets Prime Standard vers la Belgique ne sont pas remboursables. Ils sont échangeables, sous réserve de disponibilité des places sur le site internet tgvinoui.sncf sans frais jusqu'au départ du train auprès de la Relation Client Grand Voyageur, jusqu'à 1 heure après départ via les applications mobiles et jusqu'à 2 heures après départ aux guichets et bornes en gare de départ.

Les Billets Prime Standard vers le Luxembourg ne sont pas remboursables. Ils sont échangeables, sous réserve de disponibilité des places sur le site internet tgvinoui.sncf sans frais, jusqu'à 30 minutes après le départ du train, uniquement par téléphone auprès de la Relation Client Grand Voyageur au 0 808 808 330 (Service gratuit + prix appel) 7 jours/7 de 8h à 20h pour les Adhérents Grand Voyageur et 7h à 22h pour les Adhérents Grand Voyageur Le Club.

L'échange est possible avec un changement de confort de la 2^{de} Classe vers la 1^{ère} Classe, moyennant le débit de la différence de Points Prime correspondante (le compte de Points Prime doit alors être crédité du nombre suffisant de Points Prime). L'échange n'est en revanche pas possible avec un changement de confort de la 1^{ère} Classe vers la 2^{de} Classe.

IV. Commande des Billets Prime

1. Conditions générales

La Commande des Billets Prime s'effectue sur le site tgvinoui.sncf dans la rubrique Mes Primes. L'ensemble des informations relatives à votre Commande figure dans votre "Dossier Voyage".

Pour commander un Billet Prime, vous choisissez :

- Billet aller simple ou aller-retour
- Les lieux de départ et d'arrivée
- L'itinéraire
- Les dates et heures d'aller et/ou de retour
- Le type de Billet Prime (Billet Prime Standard échangeable et non remboursable ou Billet Primes Promo non échangeable et non remboursable) selon la destination sélectionnée
- Le nombre de passagers
- Le placement à bord

- Le confort souhaité à l'intérieur du train : 1ère classe ou 2nde classe
- Le nombre de Points Prime à utiliser et l'éventuel complément en euros

Le Billet Prime prend la forme d'un e-billet dans la carte de fidélité et se trouve également en pièce-jointe du mail de confirmation de la Commande.

Si vous avez choisi un Billet Prime en Points + Euros, vous procédez alors au paiement en ligne sécurisé uniquement par carte de paiement après avoir saisi vos coordonnées bancaires (type de carte de paiement, numéro, cryptogramme - qui n'est pas conservé au-delà de la durée de la transaction - et date de validité) et validé votre transaction.

Les cartes de paiement acceptées sont :

- Les cartes de paiement émises en France faisant figurer le logo CARTE BLEUE, MASTERCARD ou VISA.
- Les cartes de paiement émises à l'étranger par les réseaux EUROCARD, MASTERCARD, VISA.

Les "e-cards" ne sont pas acceptées sur le Site.

Les paiements effectués sur le Site sont cryptés selon le procédé SSL (Secure Socket Layer).

Enfin, une confirmation de votre Commande vous est adressée automatiquement par e-mail à l'adresse email indiquée au moment de votre Commande. Cet e-mail rappelle le détail de la Commande, indique en particulier les références du Dossier Voyage et comporte en pièce-jointe le(s) e-billet(s).

2. Débit du compteur de Points Prime

Le compteur de Points Prime est automatiquement débité du nombre de Points Prime requis pour le ou les Billet(s) Prime, objet de la Commande, au moment de la confirmation de la Commande du ou des Billet(s) Prime.

3. Droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies par la LOI FRANÇAISE.

Le client accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes soit, dans la mesure du possible réglé lors de négociations amiables. A défaut, et dans les limites du droit applicable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Conditions Générales des Codes de réductions

L'ensemble des codes de réduction sont applicables sur le prix TTC.

I. Conditions particulières liées aux Codes Le Bar TGV INOUI 5 / 10 / 15 euros

Les Codes Le Bar TGV INOUI sont valables 6 mois à partir de la date de la Commande pour tout achat réalisé sur des trajets effectués en France (hors trajets Ile de France) à bord de TGV INOUI (hors TGV Lyria et TGV France Italie). Les Codes Le Bar TGV INOUI peuvent être utilisés comme un moyen de paiement auprès du vendeur lors de l'achat de produits. Les Codes Le Bar TGV INOUI ne sont pas cumulables. Si leur montant est supérieur au total dû, la différence n'est pas remboursée. Les Codes Le Bar TGV INOUI ne sont ni échangeables ni remboursables.

II. Conditions particulières liées aux Codes Mes Bagages 15

Les Codes de réduction Mes Bagages sont valables 6 mois à partir de la date de la Commande pour tout achat réalisé sur le site Mes Bagages ou par téléphone au 3635 (service : gratuit + prix appel). Les Codes de réduction Mes Bagages peuvent être utilisés comme moyen de paiement sur le site Mes Bagages ou par téléphone au 3635 (service : gratuit + prix appel) lors de l'achat du service. Ils ne sont pas cumulables. Si leur montant est supérieur au total dû, la différence n'est pas remboursée. Les Codes de réduction Mes Bagages ne sont ni échangeables ni remboursables. Dès lors, si la prestation Mes Bagages est échangeable et remboursable sous réserve des Conditions Générales de Ventes du service (www.bagages.oui.sncf), la partie du prix payée par Codes de réduction Mes Bagages n'est en revanche pas remboursée et / ou ne peut être affectée à l'éventuelle nouvelle Commande de l'Adhérent. Les Codes de réduction sont donc perdus.

III. Conditions particulières liées aux codes Junior&Cie 15/30 euros

Les Codes Junior&Cie sont valables 6 mois à partir de la date de la Commande pour tout achat réalisé sur le site JUNIOR et Cie sur certains trajets effectués en France (dont la liste est disponible sur le site www.juniorcie.oui.sncf). Les Codes Junior&Cie peuvent être utilisés comme moyen de paiement sur le site lors de l'achat du service. Ce code de réduction n'est pas cumulable avec un autre code ou tout autre réduction portée par les cartes Avantage. Si leur montant est supérieur au total dû, la différence n'est pas remboursée. Les Codes Junior&Cie ne sont ni échangeables ni remboursables. Dès lors, si la prestation Junior&Cie est échangeable et remboursable sous réserve des Conditions Générales de Ventes du service (www.juniorcie.oui.sncf), la partie du prix payée par Codes Junior&Cie n'est en

revanche pas remboursée et ne peut être affectée à l'éventuelle nouvelle Commande de l'Adhérent. Les Codes sont donc perdus.

IV. Conditions particulières liées aux codes de réduction Billets 15 / 25 / 50 / 100 / 150 euros

Les codes de réduction billets sont valables 6 mois à partir de la date de la Commande, pour tout trajet SNCF domestique (hors TER, Transilien, OUIGO) sur tous les tarifs (hors tarifs Groupes et Mini-groupes).

Les codes de réduction billets sont acceptés en gares et boutiques SNCF, sur les bornes libre-service en gare, sur les sites sncf-connect et Trainline, par téléphone au 36 35 (service gratuit + prix d'un appel) et dans les agences de voyages agréées suivantes : TravelPlanet et Concur.

Ils sont cumulables uniquement en gares & boutiques dans la limite de 3 codes par Commande pour l'achat de billets de train. Dans le cas où l'utilisation de 3 codes ne couvre pas le montant total à régler, un paiement en espèce est requis pour le reste de la somme à payer.

Les billets achetés sont échangeables et remboursables, si les conditions générales de vente des tarifs auxquels ils sont vendus l'autorisent.

Les codes de réduction sont applicables sur le prix TTC. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables. Les codes sont à usage unique. Si leur somme est supérieure au montant de la Commande, la différence n'est pas remboursée.

V. Conditions particulières liées à la réduction Mon Forfait Annuel

Les clients déjà détenteurs d'un abonnement Mon Forfait Annuel ou Mon Forfait Annuel Télétravail et ayant choisi de régler leur forfait par prélèvement automatique mensuel, ont la possibilité de bénéficier d'une réduction de 200 euros TTC sur le montant de leur prochain prélèvement automatique mensuel Mon Forfait Annuel ou Mon Forfait Annuel Télétravail, en échange de 40 000 points. Pour toute Commande effectuée jusqu'au 19 (inclus) du mois M, la minoration est effective dans le courant du mois M. Pour toute Commande effectuée après le 19 du mois M, la minoration est effective le mois M+1. Il n'est pas possible d'offrir une Prime « Mon Forfait Annuel » à un autre voyageur. Les clients en incident de paiement (retard de paiement ou impayés) ne sont pas éligibles. Les clients ayant choisi de régler leur forfait au comptant ne se sont pas éligibles. La réduction est applicable sur un forfait annuel en cours de validité. En cas de résiliation du forfait annuel par le client ou la SNCF Voyageurs, la réduction n'est plus accessible.

Conditions Générales des Cartes Avantage

Les Primes Carte Avantage Jeune 12-27 ans, Adulte 27-59 ans ou Senior 60 ans et plus sont soumises aux Conditions Générales des Carte Avantage consultable à l'adresse suivante :

https://medias.sncf.com/sncfcom/pdf/easy/Carte_Avantage_Easy.pdf

La date de début de validité de la carte peut être reportée jusqu'à 5 mois (153 jours) après la date d'achat.

Les Primes Carte Avantage sont non échangeables. Elles sont remboursables en cas d'annulation d'achat de la Carte avant sa date de début de validité.

Conditions Générales des dons aux associations

I. Dons Fondation GoodPlanet

DEFINITIONS

GoodPlanet est une Fondation régie par la loi du 23 juillet 1987, modifiée par la loi du 1^{er} août 2003, et complété par décret n°2009-540 du 14 mai 2009. Son objet consiste en l'organisation de manifestations culturelles et éducatives ayant pour but d'éveiller à la connaissance du monde et/ou au développement durable ainsi qu'en la participation à des programmes de compensation carbone en France et dans le monde.

Le projet : L'agriculture est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale mais également la principale source de revenus pour plus de 40% de la population active mondiale. L'agroforesterie désigne les pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole. Depuis 2011, le programme Agriculture et Foresterie Durables de la Fondation GoodPlanet a permis la plantation de 9 405 arbres en France.

APPLICABILITE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de façon exclusive entre la société SNCF Voyageurs et toute personne effectuant un don sur le site tgvinouï.sncf.

OBJET

Les Adhérents du Programme Grand Voyageur ont la possibilité de transformer leurs Points Prime en don afin de financer l'équivalent de la régénération d'entre 15 à 20 m² de terres agricoles par la plantation d'arbres en France (pour chaque don).

CONDITIONS DE DONATIONS

L'Adhérent doit avoir plus de 15 ans et avoir la capacité juridique d'effectuer un don sur le Site.

CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat entre GoodPlanet et le Programme Grand Voyageur consiste à proposer aux Adhérents du Programme Grand Voyageur de transformer leurs Points Prime en dons qui seront reversés à GoodPlanet pour financer la régénération de m² de terres agricoles par la plantation d'arbres en France.

LE SITE INTERNET GOODPLANET

Les Adhérents ont la possibilité de se rendre sur le site Internet <https://www.goodplanet.org/fr/> pour avoir plus d'informations sur la Fondation GoodPlanet.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Le client accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables. A défaut, et dans les limites du droit applicable, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal du domicile du défendeur.

RESPONSABILITE

GoodPlanet supporte seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature qui pourraient être causés aux Adhérents à la suite de l'affectation ou de la non affectation des dons au programme de la Fondation.

II. Dons Fondation pour la Nature et l'Homme

DEFINITIONS

La Fondation pour la Nature et l'Homme est une Fondation régie par la loi du 23 juillet 1987.

Son objet consiste à proposer et accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

Le projet : Créée en 1990, la Fondation pour la Nature et l'Homme intervient en toute indépendance et par le dialogue pour accélérer les changements de comportements individuels et collectifs et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

Pour mener à bien sa mission sociale, la FNH :

- Porte les enjeux écologiques et sociaux au cœur des politiques publiques
- Fait émerger et accompagne les acteurs du changement en France et à l'international
- Construit des campagnes et propose des actions pour mobiliser et sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition.

APPLICABILITE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de façon exclusive entre la société SNCF Voyageurs et toute personne effectuant un don sur le site tgvinoui.sncf.

OBJET

Les Adhérents du Programme Grand Voyageur ont la possibilité de transformer leurs Points Prime en don afin de soutenir les projets de jeunes de 15 à 35 ans au sein du programme Génération Climat. En deux ans : 63 projets menés par 200 jeunes engagés pour les solidarités et dans la lutte contre le dérèglement climatique ont été accompagnés via ce dispositif.

CONDITIONS DE DONATIONS

L'Adhérent doit avoir plus de 15 ans et avoir la capacité juridique d'effectuer un don sur le Site.

CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat entre la Fondation pour la Nature et l'Homme et le Programme Grand Voyageur consiste à proposer aux Adhérents du Programme Grand Voyageur de transformer leurs Points Prime en dons qui seront reversés à la Fondation pour la Nature et l'Homme pour financer les projets du programme Génération Climat.

LE SITE INTERNET FNH

Les Adhérents ont la possibilité de se rendre sur le site Internet <http://www.jagispourlanature.org/> pour avoir plus d'informations sur le programme Génération Climat.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Le client accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables. A défaut, et dans les limites du droit applicable, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal du domicile du défendeur.

RESPONSABILITE

La Fondation pour la Nature et l'Homme supporte seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature qui pourraient être causés aux Adhérents à la suite de l'affectation ou de la non affectation des dons au programme de la Fondation.

II. Dons WWF France

DEFINITIONS

Le Fond Mondial pour la Nature (WWF) est régi par la loi du 23 juillet 1987.

Le projet : Créé en 1961, le Fond Mondial pour la Nature (WWF) agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante, œuvrant pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature.

WWF agit en intervenant sur l'ensemble des écosystèmes et restaurer une forêt dégradée oblige à analyser :

- L'état de dégradation de l'écosystème forestier
- Les services dont les populations ont besoin
- Définir un engagement avec les acteurs concernés sur des objectifs à long terme (Il faut compter plus de 10 ans pour remettre une forêt dégradée sur une trajectoire positive et autonome).

APPLICABILITE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de façon exclusive entre la société SNCF Voyageurs et toute personne effectuant un don sur le site tgvinou.sncf.

OBJET

Les Adhérents du programme Grand Voyageur ont la possibilité de transformer leurs Points Prime en don afin de replanter 2 à 5 arbres, selon les espèces, sur des projets de restauration de forêts (par exemple mangrove/reforestation à Madagascar ou au Mexique).

CONDITIONS DE DONATIONS

L'Adhérent doit avoir plus de 15 ans et avoir la capacité juridique d'effectuer un don sur le Site.

CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat entre le Fond Mondial pour la Nature (WWF) et le Programme Grand Voyageur consiste à proposer aux Adhérents du Programme Grand Voyageur de transformer leurs Points Prime en dons qui seront reversés au Fond Mondial pour la Nature (WWF) pour financer les projets de reforestation.

LE SITE INTERNET WWF

Les Adhérents ont la possibilité de se rendre sur le site Internet <https://www.wwf.fr/champs-daction/foret/gestion-durable/restauration-forestiere> pour avoir plus d'informations sur les projets de reforestation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Le client accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables. A défaut, et dans les limites du droit applicable, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal du domicile du défendeur.

RESPONSABILITE

Le Fond Mondial pour la Nature (WWF) supporte seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature qui pourraient être causés aux Adhérents à la suite de l'affectation ou de la non affectation des dons au programme de la Fondation.

III. Dons Fédération France Nature Environnement

DEFINITIONS

La Fédération France Nature Environnement est régie par la loi du 23 juillet 1987.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations nationales et territoriales, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes. Premier mouvement environnemental en France avec plus de 880 000 bénévoles, France Nature Environnement est présent sur tout le territoire en métropole et outre-mer.

Le projet : En primaire, au collège, au lycée, auprès des collectivités, des élus, des pouvoirs publics, il est important et urgent de comprendre les impacts de notre mode de vie sur la nature pour le transformer. France Nature Environnement et les associations du mouvement s'investissent donc chaque jour pour sensibiliser le plus grand nombre et favoriser la transition écologique.

APPLICABILITE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de façon exclusive entre la société SNCF Voyageurs et toute personne effectuant un don sur le site tgvinoi.sncf.

OBJET

Les Adhérents du programme Grand Voyageur ont la possibilité de transformer leurs Points Prime en don afin de contribuer au travail d'éducation de FNE. Chaque année, 2 millions de personnes sont sensibilisées à la protection de la nature grâce à 100 000 actions d'éducation à l'environnement (interventions dans les écoles, sorties à la découverte de la nature, projections-débats, animations au sein de festivals...)

CONDITIONS DE DONATIONS

L'Adhérent doit avoir plus de 15 ans et avoir la capacité juridique d'effectuer un don sur le Site.

CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat entre la Fédération France Nature Environnement et le Programme Grand Voyageur consiste à proposer aux Adhérents du Programme Grand Voyageur de transformer

leurs Points Prime en dons qui seront reversés à la Fédération France Nature Environnement pour financer les projets d'éducation.

LE SITE INTERNET FNE

Les Adhérents ont la possibilité de se rendre sur le site Internet <https://www.fne.asso.fr/> pour avoir plus d'informations sur les projets d'éducation et de sensibilisation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Le client accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables. A défaut, et dans les limites du droit applicable, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal du domicile du défendeur.

RESPONSABILITE

La Fédération France Nature Environnement supporte seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature qui pourraient être causés aux Adhérents à la suite de l'affectation ou de la non affectation des dons au programme de la Fondation.

IV. Dons Ligue pour la Protection des Oiseaux

DEFINITIONS

L'Association est régie par la loi du 09/07/1986.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Yves Verilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

Forte de plus de 50 000 adhérents, 5000 bénévoles actifs, 400 salariés sur le territoire national et d'un réseau d'associations locales actives dans 83 départements, la Ligue pour la Protection des Oiseaux est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France.

- Elle œuvre au quotidien pour :
 - la protection des espèces
 - la préservation des espaces
 - l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Le projet : la LPO bénéficie de l'agrément « Éducation Nationale », de l'agrément « Jeunesse et Education populaire » ainsi que de l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique.

Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des ateliers, des visites guidées, des conférences, des expositions... Ainsi, chaque année, plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit à plus de 100 000 enfants par an.

APPLICABILITE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de façon exclusive entre la société SNCF Voyageurs et toute personne effectuant un don sur le site tgvinoi.sncf.

OBJET

Les Adhérents du programme Grand Voyageur ont la possibilité de transformer leurs Points Prime en don afin de contribuer au travail d'éducation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. La LPO accueille chaque année des milliers d'oiseaux blessés, tombés du nid ou mazoutés dans ses 7 centres de sauvegarde.

CONDITIONS DE DONATIONS

L'Adhérent doit avoir plus de 15 ans et avoir la capacité juridique d'effectuer un don sur le Site.

CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Programme Grand Voyageur consiste à proposer aux Adhérents du Programme Grand Voyageur, de transformer leurs Points Prime en dons qui seront reversés à la LPO pour financer la prise en charge d'animaux dans l'un des 7 centres de sauvegarde dédiés à l'Association.

LE SITE INTERNET LPO

Les Adhérents ont la possibilité de se rendre sur le site Internet <https://www.lpo.fr/> pour avoir plus d'informations sur les projets d'éducation et de sensibilisation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Le client accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables. A défaut, et dans les limites du droit applicable, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal du domicile du défendeur.

RESPONSABILITE

La Ligue pour la Protection des Oiseaux supporte seule les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature qui pourraient être causés aux Adhérents à la suite de l'affectation ou de la non affectation des dons au programme de l'Association.